

Schéma de Cohérence Territoriale Bresse-Val de Saône

1.1.3 RAPPORT DE PRESENTATION Synthèse générale du diagnostic

Version Approbation



**SCoT approuvé par délibération en Comité
Syndical du 18 juillet 2022 :**



SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

SYNTHESE GENERALE DU DIAGNOSTIC DU SCOT BRESSE VAL DE SAONE

UNE CONFIGURATION GEOGRAPHIQUE FAVORABLE ET STRATEGIQUE

Une géographie qui a créé de nombreuses opportunités

Le territoire du SCOT Bresse Val de Saône se situe à un verrou stratégique, entre les axes Paris Lyon Marseille et Rhin-Rhône, qui **lui assure une accessibilité aisée aux bassins d'emplois mâconnais, burgiens et lyonnais propices aux flux de marchandises et de personnes.**

Cela crée une situation socio-économique et des dynamiques locales favorables pour le territoire depuis les années 1980, **au sein du département de l'Ain dynamique sur tous les plans.** Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- un **taux de croissance démographique plus fort qu'ailleurs** : +1% de croissance annuelle moyenne¹ (+1,1% dans l'Ain, +0,48% en France),
- un **bassin de main d'œuvre disponible dont la croissance est deux fois plus rapide que celle de la population,**
- une **hypermobilité surtout externe** avec 59% des actifs travaillant hors du périmètre du SCOT (jusqu'à 85% dans certaines communes) et 32% des emplois occupés par des résidents extérieurs au territoire,
- une **capacité à attirer des établissements** industriels, artisanaux et de transport **dans une logique de réseau interrégional,** grâce à des infrastructures autoroutières et ferroviaires de qualité,
- un **bon niveau d'équipement et de services réparti entre les communes,** même si la proximité des agglomérations limite naturellement le développement de fonctions intermédiaires, telles que la formation.

Ces opportunités économiques et résidentielles ainsi que ces axes de communication en ont fait un territoire de transit et de confluence.

Des ressources naturelles et paysagères qui sont de véritables richesses pour le territoire

Le territoire possède une composante naturelle forte, structurée autour de ses vallées (Saône, Veyle et Reyssouze) qui sont à la fois des habitats et continuités écologiques remarquables, abritant une biodiversité extraordinaire, mais également des lignes de forces paysagères identitaires. Ce patrimoine naturel et paysager est complété par des espaces ouverts agricoles d'intérêt, du fait d'un bocage et de zones humides encore présents, qui leur offre un potentiel écologique fort. Le territoire peut ainsi s'appuyer sur ces richesses naturelles pour assurer son rôle d'interface et de connexion entre les deux grands ensembles écologiques et paysagers que sont le Val de Saône et la Dombes.

Par ailleurs, la variété du patrimoine rural du territoire reflète la diversité de son sol et la richesse de ses savoir-faire. L'architecture traditionnelle est intimement liée aux ressources

¹ Pour rappel, selon l'INSEE, la croissance démographique annuelle du territoire est décomposée comme suit :

- CC Bresse et Saône : 1.9 % entre 1999 et 2010 / 1.1 % entre 2010 et 2015
- CC de la Veyle : 1.5 % entre 1999 et 2010 / 0.8 % entre 2010 et 2015

du territoire, auxquelles s'ajoutent des facteurs culturels et historiques qui influencent la transmission des techniques et savoir-faire de construction. De nombreux motifs bâtis témoignent aujourd'hui de la relation particulière du territoire à l'eau : ponts, écluses, biefs, canaux, moulins... La qualité de ces patrimoines (écologique, paysager, bâti) encore globalement préservés offre un cadre de vie de grand intérêt pour les habitants et usagers du territoire.

L'eau est une réelle richesse du territoire, tant sur le plan écologique, paysager que de la ressource. Elle est présente en quantité (en surface comme en souterrain), mais montre des faiblesses en termes de qualité du fait de l'impact des activités humaines. Cette sensibilité doit d'autant plus être prise au sérieux que les masses d'eaux des Dombes et de la nappe alluviale de la Saône, qui concernent le territoire, sont identifiées comme ressources stratégiques (SDAGE).

Ces richesses naturelles sont également des leviers potentiels de développement de l'exploitation des énergies renouvelables locales. En effet, le territoire dispose d'un gisement intéressant en biomasse par la valorisation énergétique des déchets agricoles, des produits issus de l'entretien du bocage, etc.

Des espaces agricoles très diversifiés

Par sa situation géographique et la diversité de ses terroirs, on rencontre un panel de productions très développé dans le territoire du SCOT Bresse Val de Saône.

Les activités de polyculture-élevage, historiquement ancrées avec une grande diversité d'élevages (bovins en majorité, mais aussi de volailles, porcins et ovins), reposent encore sur la répartition très complémentaire des filières et l'optimisation de la nature des potentiels agronomiques des sols entre :

- les prairies, localisées principalement sur les zones à enjeux environnementaux (zones inondables des bords de Saône, vallées alluviales de la Reyssouze et de la Veyle, Espaces Naturels Sensibles...)
- et une zone de mosaïque paysagère répartie entre prairies et céréales, ces derniers étant dédiés en grande partie à l'alimentation animale. La prépondérance du maïs, une culture fortement appuyée à l'époque par la présence de l'eau sur le territoire, est soumise à des aléas de production de plus en plus récurrents avec les sécheresses estivales de ces dernières années.

Ce territoire se distingue aussi par sa filière maraîchage qui tient une place importante dans la composition du paysage du territoire. Cette production s'est installée spécifiquement sur la bande de sols alluvionnaires et sableux le long de la plaine de la Saône, propices aux cultures légumières.

Finalement, la structuration du maillage agricole du SCoT s'organise autour :

- De filières emblématiques : l'AOC Volailles de Bresse, l'initiative nationale autour de la filière lait « C'est qui le patron » lancée en 2016, une filière maraîchère non-délocalisable très bien structurée (depuis la production, la transformation, jusqu'à la vente du produit, transport compris) ;
- La présence de nombreux outils structurants localement (8 silos, 1 usine de transformation laitière, 2 expéditeurs de légumes, au moins deux sites de production d'alimentation animale,...) qui marquent un point fort pour les filières du territoire ;
- La montée en force des circuits courts avec des potentiels importants du fait de la proximité des agglomérations (Mâcon, Bourg-en-Bresse, Dijon et Lyon) et le développement d'outils locaux (la société Restauration Pour Collectivité de Roland-Monterrat, la fruitière Panier Malin...)
- L'image gastronomique et alimentaire du territoire (restaurant gastronomique de Georges Blanc à Vonnas, le Raisin à Pont-de-Vaux, labels AOC...) et ses débouchés touristiques ;

- Une mosaïque paysagère (entre céréales et prairies) de qualité, avec des espaces bocagers encore préservés à certains endroits ;
- De la ressource en eau fortement présente à certains endroits (risque inondation dans les vallées, zones humides...) et de plus en plus limitée sur d'autres zones (bande séchante de production maraîchère, secteur de polyculture-élevage bressan) ;
- Une production raisonnée avec des évolutions dans les pratiques face aux impasses techniques (perte de fertilité des sols,...). La diversité de productions assure une certaine résilience au territoire et offre des capacités d'adaptation dans le contexte de changement climatique.

DES FILIERES ECONOMIQUES EN MUTATION AVEC DES IMPACTS FORTS A ANTICIPER

L'économie du territoire Bresse Val de Saône a atteint ces dernières années son **point d'équilibre entre activités productives et activités présentes** (essentiellement le secteur tertiaire). Ce mouvement devrait se poursuivre, dans un contexte démographique favorable et une tertiarisation de fond de l'économie française.

Malgré tout, le tissu local reste **sensible aux marchés et centres de décisions européens et résiste moins bien à la crise économique que dans le reste de l'Ain** : présence de quelques grands groupes industriels et de filières agricoles. La croissance de l'emploi s'est d'ailleurs quasi-stoppée à partir de 2009-2010 (passant de +1,3% par an entre 1999 et 2010 à +0,1% entre 2010 et 2015), même si les créations d'emplois et projets d'extension repartent depuis 2016.

La prise en compte des mutations économiques est donc un préalable pour anticiper au mieux l'organisation de l'aménagement économique du territoire.

L'économie agricole face à des enjeux majeurs

Malgré le dynamisme historique des filières agricoles sur le territoire du SCOT, le contexte conjoncturel récent (crise du lait en 2014-2015, aléas des cours mondiaux des céréales, baisse de consommation de viande rouge...) a fortement impacté l'économie des exploitations agricoles et questionne la pérennité des exploitations agricoles sur le territoire.

Depuis 2010, la chute du nombre d'exploitations agricoles (estimé à -50% d'après les dernières déclarations PAC) a principalement affecté le secteur laitier (1/4 de cessations d'activités entre 2014 et 2018). La dichotomie est très forte entre le secteur Nord où la dynamique de « C'est qui le patron » a permis de sauver les exploitations laitières restantes, tandis qu'au Sud la valorisation du lait via la société Bressor ne permet plus de rémunérer suffisamment les éleveurs (et de compenser les coûts de production).

Du côté de la filière maraîchage, malgré la proximité de bassins de vie, c'est le manque de main d'œuvre qui pèse fortement sur la productivité de ce secteur et met en difficulté la rentabilité économique des systèmes (métiers peu attractifs, en plein-air, physiques...).

Les impacts sur l'organisation territoriale, notamment en termes d'aménagement du territoire, peuvent être nombreux :

- Diminution du nombre de sièges d'exploitation, générant l'abandon de bâtiments, avec une forte incertitude sur leur reprise potentielle étant donné l'état de vétusté récurrent (dont un certain nombre de bâtiments avec toiture en éternit / amiantés) ;
- Construction de bâtiments d'élevage de taille plus importante (regroupement de plusieurs exploitations par le jeu des transmissions) ;
- Diversification des activités pour compenser les difficultés économiques des filières « traditionnelles » : développement des énergies renouvelables et des équipements associés (méthanisation, photovoltaïque, éolien...) ;

- Difficultés de circulation grandissantes avec l'augmentation de la taille des engins et la croissance démographique en parallèle ;
- Recul de l'élevage : enrichissement des parcelles les plus difficiles à valoriser (bords de Saône, zones inondables, zones Natura 2000...) et développement de la céréaliculture sur d'autres secteurs, ce qui risque de générer à terme une modification de la mosaïque paysagère.

L'incertitude du devenir du commerce

Le secteur du commerce traditionnel et de la grande distribution fait actuellement face à une situation de mutation et d'incertitude importante :

- **L'instabilité des grandes et moyennes surfaces**², même si l'implantation de nouvelles surfaces de vente se poursuit mais avec des stratégies plus volatiles (recentrage sur l'alimentaire avec une montée en gamme, boom des plus petites surfaces de vente type supermarchés et supérettes, etc.) ;
- **La fragilité des commerces indépendants** avec des difficultés de transmission, d'adaptation aux nouveaux comportements d'achat, de manque de fonctionnalité de certains centres-bourgs... ;
- **Le changement de comportements d'achat** avec la baisse des ventes en volumes des produits du quotidien notamment dans les grandes et moyennes surfaces, un vieillissement et léger tassement de la population, des exigences de qualité (bio, circuits courts, etc.).

Localement, l'équilibre reste fragile entre les grandes et moyennes surfaces de la zone de chalandise³, les commerces de proximité et le commerce à distance (e-commerce), nécessitant une régulation dans le cadre du SCOT Bresse Val de Saône (volet commerce), en particulier dans le secteur de Feillens-Replonges-Crottet.

En lien avec la grande distribution, la filière logistique alimentaire est présente localement et en plein boom de manière générale. Le territoire profite de la saturation des nœuds logistiques lyonnais et mâconnais dans un contexte interrégional. Des demandes s'expriment pour l'implantation de quelques plates-formes logistiques (grande distribution) et d'espaces dédiés à la transformation et l'acheminement des productions alimentaires vers l'extérieur. Ces demandes doivent être encadrées et anticipées collectivement dans le SCOT (dimensionnements et localisation des projets).

UN TERRITOIRE HOMOGENE QUI POURRAIT ENCORE DAVANTAGE SE RESIDENTIALISER

Une dynamique résidentielle qui montre quelques signes de ralentissements

Si le territoire continue d'accueillir des populations, les taux de croissance annuels (en particulier le solde migratoire) ont diminué par rapport aux années 2000⁴ sous l'effet du ralentissement économique mais aussi du surenchérissement du marché immobilier et foncier.

Les premiers signes de vieillissement des populations apparaissent tandis que la taille des ménages continue de baisser, allant jusqu'à moins de 2 personnes par ménage dans certains bourgs. Ces tendances devraient se poursuivre à l'horizon des 15 prochaines années et questionnent l'évolution des besoins en logements et des services.

² En particulier des groupes Auchan et Carrefour

³ Zones de chalandise mâconnaise et bourgiennes comprises

⁴ Passant de +1,7% par an entre 1999 et 2010 à +1% entre 2010 et 2015

La croissance démographique globalement positive souligne **quelques disparités territoriales, avec des bourgs aux enjeux urbains d'une part et les autres bourgs et villages d'autre part** :

- Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Bâgé-le-Châtel et Vonnas présentent des situations socio-économiques et urbaines similaires à celles des villes : une stabilité démographique⁵ en lien avec un manque de disponibilité foncière, un vieillissement de la population, une hausse des petits ménages, une concentration de logements locatifs sociaux, une plus faible motorisation des ménages et, ponctuellement des difficultés de maintien des services et soins,
- Les autres bourgs et villages continuent d'accueillir de la population, avec une prépondérance de propriétaires occupants, un faible-turn-over du parc de logements et ponctuellement une hausse des petits ménages (familles monoparentales notamment). Le parc de certains bourgs intermédiaires et de proximité (Replonges, Feillens, Manziat et Bâgé-Dommartin) est en voie de diversification, mais nécessite des montages complexes (aménagement d'ensemble de zones 1AU avec de la dureté foncière et l'enclavement des parcelles).

Les mécaniques à l'œuvre du marché de l'habitat mettent en évidence :

- **une hausse du prix du foncier et de l'immobilier** (pression des flux résidentiels de l'Ain et de la région lyonnaise vers le territoire) qui ralentit le rythme de construction et limite les capacités d'accession d'une partie des ménages. Cette pression est à mettre en relation avec la raréfaction du foncier libre individuel et le recentrage du foncier mobilisable sur les opérations avec aménagement d'ensemble ;
- **Depuis 2018, la mise à l'arrêt de programmes des bailleurs sociaux** (souhaitons-le conjoncturelle). Cette situation fragilise d'ores et déjà le renforcement des pôles intermédiaires et de proximité (Replonges, Feillens, Manziat et Bâgé-Dommartin en particulier), dont le développement est largement porté par les bailleurs sociaux.

Cette dynamique génère d'autres impacts sur le fonctionnement du territoire : résidentialisation des communes, accroissement des flux de mobilité, mitage de l'espace, impacts paysagers et environnementaux, etc.

Un territoire trop homogène dans la répartition des équipements, des commerces... qui risque de fragiliser les polarités sur tous les plans

Le territoire du SCOT Bresse Val de Saône se caractérise par un ensemble de petits pôles intermédiaires et de proximité, ainsi que de villages, **l'influence en équipements-services de niveau supérieur étant exercée par les pôles extérieurs.**

Le territoire se caractérise par une répartition équilibrée de ses **équipements et services de proximité** entre l'ensemble des communes, avec une **organisation intercommunale de proximité efficace** (RPI, salles diverses et terrains sportifs, maison de santé,...). Mais, cela n'a pas contribué au renforcement des pôles du territoire (contextes socio-économiques spécifiques dans 4 bourgs, absence d'une maison de services au public et d'une maison de santé dans le secteur Nord, manque en termes d'offre petite enfance dans l'ensemble du territoire, etc.).

Il en est de même pour les zones artisanales, dont la logique d'implantation a été une commune, une zone. Progressivement, cet aménagement économique diffus génère une **surcharge des flux sur les axes secondaires et un renforcement des nuisances entre habitation et activités.**

⁵ Stabilité de la population (Pont-de-Veyle) ou hausse de la population mais au solde naturel négatif compensé par le solde migratoire (Bâgé-le-Châtel, Pont-de-Vaux)

Malgré ces politiques locales, la plupart des bourgs et villages font face à une résidentialisation de leur économie : poids d'emploi limité et gain de population élevé⁶. L'économie locale se resserre donc sur des fonctions administratives et d'éducation, les filières productives (industrie, agriculture) employant de moins en moins du fait des restructurations importantes et des difficultés structurelles en cours. 59% des actifs travaillent hors du périmètre du SCOT, jusqu'à 85% dans la partie centrale et le Sud du territoire.

Finalement, l'armature du territoire est fortement questionnée sur le rôle à jouer des pôles intermédiaires et de proximité dans le SCOT. L'objectif est de maintenir, dans une aire de proximité, des fonctions d'emploi, de services et d'équipements suffisamment structurantes pour limiter les déplacements vers les agglomérations (domicile-études, -achats, -loisirs).

Des questionnements par rapport à la mobilité

L'éloignement des lieux de travail et la diffusion des lieux de consommation, d'équipement et de résidence dans le territoire génèrent une difficulté pour les populations captives à se déplacer en transport en commun et pour les ménages modestes (s'installant toujours plus loin des polarités) à gérer le surcoût des trajets quotidiens.

Du fait du renchérissement de l'énergie, la vulnérabilité des ménages par rapport aux besoins en déplacement va s'accroître. Rappelons qu'en 2015, 42% de la population du SCOT est potentiellement captive aux transports en commun (soit près de 20 000 personnes de moins de 18 ans et de plus de 65 ans) et que la moitié des ménages dispose de 2 voitures ou plus.

Ce constat est particulièrement important dans les villages où l'offre de mobilité alternative à la voiture individuelle est peu ou pas développée. L'organisation urbaine « éclatée » des communes rend complexe l'amélioration de la mobilité (il est difficile voire impossible de proposer une alternative à la voiture entre chaque commune et chaque hameau).

L'organisation de la mobilité représente un enjeu majeur à plusieurs titres :

- pour le maintien de la qualité de vie de l'ensemble des communes qui risquent de perdre une partie de leur population cherchant à se rapprocher des polarités, notamment les seniors ;
- pour limiter les « coûts énergétiques et environnementaux » qui peuvent peser sur la qualité de l'air locale et sur la précarité de certains ménages.

Une concurrence accrue entre les usages du territoire

Le tissu économique (industrie, agriculture...) et le secteur résidentiel du territoire induisent une pression sur les ressources, notamment en eau. Bien que celle-ci soit omniprésente, son exploitation doit être pensée dans un principe d'équilibre afin d'assurer sa préservation dans le temps, et donc sa disponibilité dans le futur pour l'ensemble de ces activités. Cela est d'autant plus important dans le contexte de changement climatique actuel qui pourrait modifier les équilibres que le territoire connaît aujourd'hui.

D'autres formes de concurrences entre les usages sont constatées :

- Une cohabitation de plus en plus difficile entre l'exercice des activités agricoles et la progression de l'urbanisation, avec des accès aux parcelles parfois compliqués, la circulation des engins agricoles parfois entravée par des aménagements peu adaptés au niveau des espaces urbains, des voies de plus en plus étroites ;
- Une disparition des terres agricoles grandissante au profit d'un marché foncier « caché » lié aux activités de loisirs (chevaux...).

Le SCOT doit fixer des principes à décliner dans les PLUi, pour limiter l'impact sur les espaces agricoles, naturels et agricoles, via un mode de développement urbain basé en priorité sur la

⁶ ou bien hausse exponentielle de la population active par rapport à celle de l'emploi

reconquête du bâti et la densification douce, complétées par des extensions urbaines nécessaires et organisées, via également une organisation de l'aménagement du territoire entre des fonctions (économiques, résidentielles, d'équipements et d'infrastructures) localisées au bon endroit.

Un manque de lisibilité de l'identité économique et touristique du territoire

L'affirmation des vocations économiques du territoire (alimentaire, industrielle, transport, touristique...) dans un réseau régional de pôles d'emploi constitue un enjeu majeur dont se saisissent petit à petit les collectivités.

La compétitivité pour l'accueil d'entreprises et la création d'emploi (aménagement numérique, qualité et accessibilité des espaces d'activité) est également un point déterminant pour le maintien du dynamisme économique.

Les besoins sont multiples et concernent tout autant les établissements implantés dans les centralités, les zones d'activités (environ 30% des emplois du territoire⁷) que le diffus :

- des besoins en surface importante et localisés des établissements de logistique et de transport ;
- des besoins d'agrandissement voire de transfert d'établissements industriels et artisanaux situés en milieu urbain (Pont-de-Vaux, Vonnas, St-Cyr-sur-Menthon,...) ;
- des besoins plus diffus de structuration d'outils collectif agricole ou d'extension de carrières (Grièges, St-Etienne-sur-Reyssouze).

S'agissant du tourisme, les acteurs locaux reconnaissent les atouts et potentiels autour du fluvial, de la gastronomie et des sports-loisirs-nature. Si le territoire se situe sur l'axe touristique urbain et patrimonial Paris-Lyon-Marseille, les équipements et sites de qualité restent méconnus des touristes et visiteurs et sont insuffisamment mis en synergie pour capter davantage de nuitées sur place. La valorisation des axes de découverte (terre, eau) est essentielle pour l'attractivité du secteur, de même que la préservation des paysages et de la qualité architecturale.

La stratégie économique et touristique du territoire reste encore peu lisible depuis l'extérieur. Elle est perçue comme « subie », répondant à des demandes au coup-par-coup.

Le SCOT nécessite donc de faire des vrais choix en matière d'aménagement économique : valorisation d'espaces d'activités « vitrines », mise en réseau des sites touristiques via les axes de découverte, poursuite de la préservation et de l'embellissement du cadre paysager, etc.

La banalisation lente mais progressive d'un territoire à valeur patrimoniale et historique

Les pratiques agricoles, en constante évolution, et dépendantes de mesures supranationales, facilitent une standardisation des paysages agricoles. En effet, la diminution des élevages et donc des espaces de pâturage au profit des espaces cultivés, se traduit par une moindre présence des prairies dans le paysage, réduisant cet effet de « mosaïque » agricole, mais aussi par une érosion progressive du réseau bocager, pourtant identitaire en Bresse. De même, les dynamiques de développement urbain en périphérie des bourgs et villages ont également impacté les couronnes bocagères qui pouvaient s'y trouver.

Par ailleurs, du fait de la présence de vastes zones inondables et sous l'influence des pôles urbains d'importance proches, l'urbanisation du Val de Saône s'est concentrée sur les côtières, formant une quasi continuité de bourgs et villages, rendant la lecture du paysage et de l'identité de chaque entité de plus en plus difficile. Cette tendance à l'urbanisation linéaire s'observe particulièrement le long des axes structurants (RD933 et RD1079). En outre, le mitage hérité et identitaire bressan que l'on retrouve dans les espaces plus ruraux du territoire

⁷ Chiffre à affiner

du SCoT (notamment à l'Est), peut entraîner un risque de banalisation également si ces hameaux venaient à « grossir » suite à de nouvelles urbanisations.

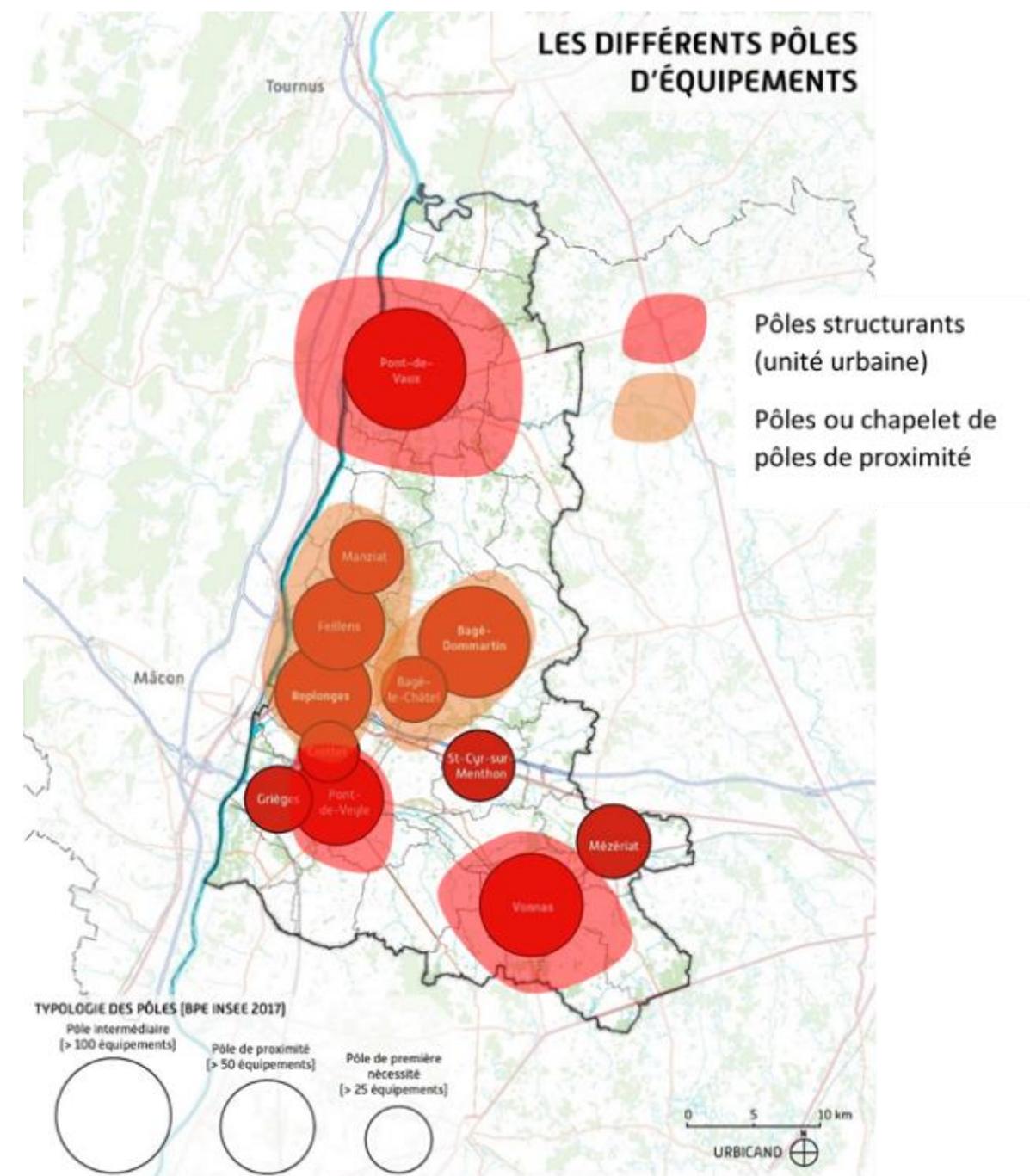
Malgré la relative préservation des architectures vernaculaires traditionnelles (ex : fermes bressanes, cheminées sarrasines) et de la lisibilité des centres-bourgs anciens, les récents choix d'implantation et de constructions entraînent une standardisation des paysages. Les franges d'urbanisation et les entrées de territoire sont ainsi particulièrement concernées par une banalisation des matériaux et des formes bâties, qui génère un paysage périurbain classique dépourvu de particularités et repères locaux. Ce constat est d'autant plus marqué au niveau des zones d'activités économiques majeures, situées aux entrées de bourgs principaux, dont l'insertion paysagère est difficile avec des transitions brutales avec le paysage agro-naturel environnant.

DES CAPACITES DE FAIRE AUTREMENT

Le SCOT doit intégrer les renforcements législatifs des dernières années : lois Grenelle bien évidemment, mais également lois ALUR, PINEL, LAAAF, Elan. Ces lois renforcent, dans le code de l'urbanisme, certains sujets majeurs de l'aménagement, comme par exemple :

- La lutte contre la consommation d'espace ;
- Le renouvellement et la densification des tissus bâtis existants ;
- La prise en compte des paysages et de la Trame Verte et Bleue ;
- La maîtrise de l'aménagement commercial ;
- La réduction des consommations énergétiques.

Renforcement de l'armature du territoire



Niveau de polarité	1	2	3
DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI	Renforcement des pôles d'emploi, site stratégique Activités dans tissu local, agriculture		
COMMERCES-SERVICES	Services/équipements structurants (publics/privés) Offre de proximité (action sociale, santé, enseignement, petits commerces)		
HABITAT	Offre locative Diversification de l'offre (petit collectif, habitat intermédiaire, petit logement,...)		
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	Sites multimodaux, rabattement transport à la demande, covoiturage,...		
TISSU URBAIN	Renouvellement urbain Rénovation et densification		
	+++	++	+

La forte diffusion des équipements et services entre les communes risque de fragiliser à terme les bourgs intermédiaires-de proximité et le fonctionnement même des intercommunalités.

L'objectif du SCOT est de hiérarchiser un réseau de pôles, selon les besoins, publics et fréquences d'usage (services supérieurs, intermédiaires, de proximité, itinérants), de favoriser l'accès de cette offre dans un rayon de proximité et de définir les conditions de leur accessibilité.

Au vu des conclusions du diagnostic et des échanges avec les acteurs du territoire, **3 pôles structurants** émergent (Pont-de-Vaux, Vonnas et de Pont-de-Veyle et leur unité urbaine⁸), complétés de **2 pôles ou chapelets de pôles de proximité** (Manziat-Feillens-Replonges, Bâgé-Dommartin-Bâgé-le-Châtel) et les 26 autres communes avec des niveaux d'équipements-services, de poids de population et d'emploi variés.

Définir des pôles sous-entend de fixer au SCOT des droits et devoirs spécifiques à chaque niveau de pôles en termes de capacités d'accueil économique, de rythme et de diversité de production de logements, de maintien des équipements et services, de mobilité, ou encore d'intervention sur les tissus urbains (densité urbaine, équilibre avec le renouvellement urbain).

Mobilité, un enjeu d'échelle interSCOT

Cette question est au cœur des préoccupations d'un développement plus durable des territoires. Ces solutions doivent s'entendre à une échelle interSCOT, avec les portes de Mâcon et de Bourg-en-Bresse et avec les autres territoires voisins (St-Trivier-de-Courtes et Tournus notamment).

Quelques efforts peuvent toutefois être portés localement :

- Réguler les flux tous motifs confondus et pour les publics cibles (populations actives et captives, touristes),
- Améliorer certains points de congestion routière, hiérarchiser et requalifier la trame viaire,
- Optimiser la fréquentation des trois liaisons autocars (création d'arrêts supplémentaires ou prolongement de lignes) et renforcer l'usage des gares (fréquence et intermodalité),
- Développer les liaisons intercommunales actives (cycles et piétons) adaptées aux usages et sécurisées, poursuivre le développement du covoiturage.

Ce défi passe bien entendu par une réorientation spatiale du développement de l'urbanisation (renforcement de l'armature territoriale) pour une meilleure cohérence avec les solutions de mobilité existantes et à venir.

Maintien d'espaces économiques attractifs, en cohérence avec les pôles d'emploi

Les besoins induits en termes d'aménagement économique devront être anticipés dans le SCOT :

- **positionnement des espaces économiques** en termes de rayonnement, de vocation, de multimodalité dont la mobilité durable (espaces vitrines, vocation agricole et alimentaire,...),
- définition des **capacités d'accueil à toutes les échelles** en prenant en compte la **diversité du tissu d'entreprises** (zones stratégiques, centralités, diffus),
- développement de **l'immobilier d'entreprises et gestion des friches**.

⁸ Pont-de-Vaux/Saint-Bénigne/Gorrevod/Reyssouze, Vonnas, Crottet/Pont-de-Veyle/Laiz

Plus spécifiquement, l'organisation de l'offre foncière représente un chantier important. Certains projets ou besoins d'espaces économiques sont connus⁹ (implantation ex-nihilo, transfert-extension ou extension in situ), mais la maîtrise foncière publique semble limitée.

Le SCOT devra permettre de **prioriser les projets en identifiant les espaces sur lesquels concentrer les opérations d'aménagement au cours des prochaines années**. Il devra notamment **définir des objectifs fonciers et les localiser** (en s'appuyant sur l'analyse de la consommation foncière passée et du potentiel foncier restant dans les zones).

La lisibilité et la qualité des espaces et bâtiments d'activité mérite réflexion, en optimisant l'intégration paysagère et urbaine des sites qui reste relativement faible : zones le long de l'A40¹⁰, Actiparc, ZA de Laiz et petits espaces artisanaux dans les villages.

Définition d'une stratégie de l'habitat dans un contexte en pleine évolution

Le ralentissement des dynamiques du territoire (économiques et démographiques) et l'incertitude du marché de l'habitat **questionnent les capacités de production de logements à fixer au SCOT : rythme, répartition entre les communes, diversification de l'offre, mode de production et mobilisation du foncier**.

Cette stratégie nécessitera probablement d'adapter les orientations entre les bourgs intermédiaires-de proximité et les autres bourgs et villages, les premiers affichant des capacités de renouvellement urbain et de revitalisation des centres urbains¹¹, et parfois une complexité des zones 1AU.

La politique de l'habitat des 15 prochaines années doit permettre de continuer à **produire du logement en quantité et plus accessible financièrement aux ménages locaux, tant en locatif qu'en accession** :

- besoins d'adapter les produits-logements aux parcours résidentiels : petits logements (T2-T3, plain-pied), habitat groupé-petits collectifs jusqu'à R+2, location et accession à la propriété abordable, habitat partagé/coopératif,...
- relocalisation des futurs programmes au plus proche des centralités et dans une logique de mixité (habitat-équipement).

Ces choix devront par ailleurs répondre à l'objectif de zéro artificialisation nette¹². La densification du foncier est à l'œuvre, la taille des parcelles se réduisant mécaniquement.

Accompagner l'évolution des économies agricole et alimentaire et leur impact dans le territoire

Des mutations agricoles importantes sont à prévoir avec l'arrêt des aides ICHN¹³ sur les zones inondables du Val de Saône, les perspectives moroses de renouvellement des exploitants, les difficultés économiques des filières d'élevage (lait et viande) ou encore le développement de filières intégrées (en élevage, mais aussi en maraîchage).

Ces évolutions nécessitent de questionner des leviers règlementaires du SCOT (PADD et DOO) mais aussi des leviers extérieurs : approvisionnement local en restauration hors domicile, favoriser l'installation et/ou la diversification d'activités (vers les énergies renouvelables notamment), redynamiser l'élevage sur zones à enjeux environnementaux,...

⁹ Etablissements industriels et logistiques notamment

¹⁰ ZA Feillens Sud, ZA Mâcon Est, ZA du Buchet, ZAE Grand Champ, ZA Les Teppes

¹¹ Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle et Vonnas (reconquête de friches industriels intra-muros)

¹² L'objectif « zéro artificialisation nette » signifie d'éviter au maximum de nouvelles consommations de terres agricoles et naturelles, les réduire dans les nouveaux projets, et compenser celles que l'extension des logements, zones d'activités, voies de transport, etc., vont néanmoins continuer à générer.

¹³ ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels

Des traductions dans le PADD et le DOO telles que la réduction de la consommation d'espaces agricoles, la prise en compte des dynamiques agricoles (recul des habitations par rapport aux bâtiments agricoles, changements de destination, identification de zones d'activités agricoles stratégiques...) sont à étudier.

De même, l'application de principes d'urbanisation seront à définir pour freiner voire stopper le mitage et l'urbanisation linéaire, tels que déterminer les conditions de construction dans les hameaux et écarts, des densités de logements à décliner selon l'armature du territoire, etc.

Maintien du cadre de vie et contribution du territoire à la lutte contre le changement climatique

Les ressources naturelles du territoire (eau, biodiversité, aménités paysagères...) sont autant d'atouts dont dispose le territoire Bresse Val de Saône pour s'inscrire dans un développement urbain durable.

A ce titre, il est indispensable de poursuivre la protection stricte des milieux naturels remarquables qui constituent des réservoirs de biodiversité, ainsi que les espaces agro-naturels supports des continuités écologiques, y compris les milieux bocagers, aquatiques et humides, qui assureront la préservation de la biodiversité locale.

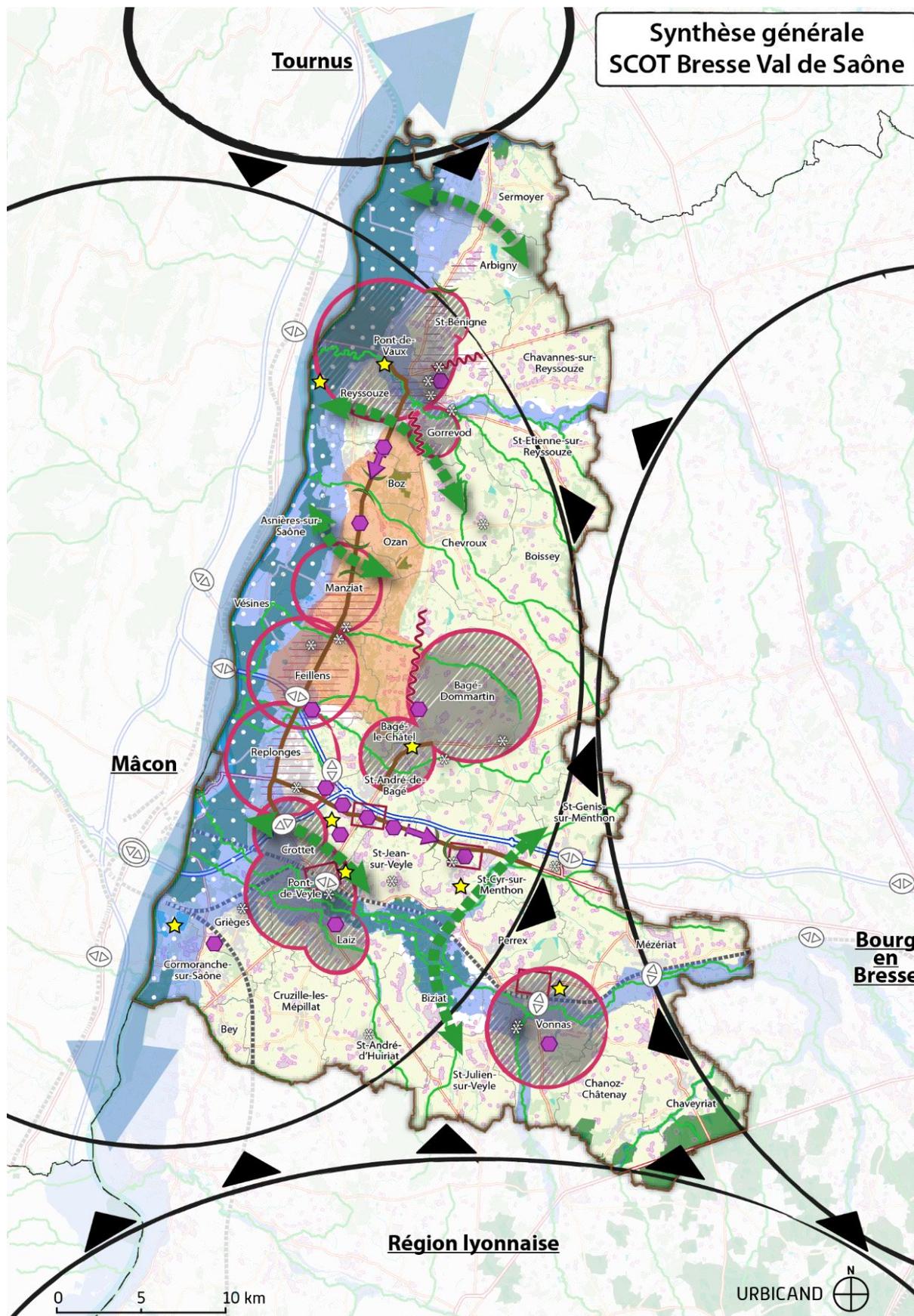
Pour ce faire, la maîtrise de l'étalement urbain et de l'urbanisation linéaire sont des leviers incontournables. La préservation et le développement de la nature en milieu urbain est également une réponse à la fragmentation de la Trame Verte et Bleue par l'urbanisation, en sus de l'intérêt que celle-ci constitue pour la valorisation du paysage urbain et du cadre de vie.

La préservation de ce cadre de vie de qualité dépend également de la qualité du paysage urbain qui s'inscrit au sein de ce cadre paysager remarquable. Les projets urbains récents n'ont pas toujours présenté les qualités nécessaires à cet objectif. Il s'agit désormais de s'en assurer en apportant un traitement soigné aux aménagements des entrées de ville et village, y compris dans les projets économiques, et en garantissant une qualité urbaine et architecturale des projets, dans le souci de la préservation des codes identitaires locaux.

Si les vallées de la Saône, de la Veyle et de la Reyssouze sont des atouts forts du territoire sur le plan écologique et paysager, elles induisent également un risque d'inondation, dont la prévention devra guider les choix d'aménagement dans le cadre du SCoT. La préservation des zones d'expansion des crues et la maîtrise du ruissellement devront ainsi être recherchées en premier lieu.

Enfin, le SCoT est l'occasion de dynamiser la transition énergétique du territoire ainsi que la lutte et l'adaptation au changement climatique, en lien avec l'élaboration des PCAET dans chacune des EPCI. Il s'agit en effet de mobiliser les outils réglementaires permettant de mettre en œuvre les objectifs de ces documents dans le champ de compétences de l'urbanisme :

- L'amélioration des performances énergétiques du bâti existant et l'incitation à une haute performance pour les nouveaux projets ;
- Le développement de mobilités alternatives à la voiture, adaptées aux différents contextes du territoire ;
- Le développement des énergies renouvelables et de récupération, locales, afin de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles.



Légende

Milieus naturels, ressources et risques :

-  Vallées : espaces naturels de biodiversité (zones humides, Natura 2000), ressource en eau, zones inondables
-  Principaux réservoirs de biodiversité
-  Continuités écologiques majeures (de la Saône, terrestres et aquatiques)
-  Principales coupures agro-paysagères

Sensibilités et pressions paysagères

-  Points d'attrait touristique et patrimonial
-  Entrées de ville dégradées - façades urbaines peu qualitatives
-  Etirements linéaires

Agriculture :

-  Fragilité de l'élevage (zones inondables des la Saône et espace naturel sensible de la Veyle)
-  Zone stratégique pour le maraîchage avec de forts enjeux urbains
-  Conflits d'usage en lien avec l'urbanisation croissante ou le mitage
-  Espaces bocagers à valeur agricole, paysagère et écologique
-  Outils agricoles collectifs structurants

Mobilité :

-  Axes routiers surchargés (conflits d'usage dans les bourgs traversés, saturation du trafic)
-  Accès au territoire (échangeurs autoroutiers, gares)
-  Vulnérabilité énergétique (déplacements en premier lieu)

Armature du territoire :

-  Mâcon, Bourg-en-Bresse, Tournus et région lyonnaise : pôles d'emploi et de consommation de niveau supérieur
-  Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Manziat/Feillens/Replonges, Bâgé-le-Châtel/Bâgé-Dommartin, Vonnas qui offrent emplois et services

Dynamiques résidentielles :

-  Problématiques urbaines : vieillissement de population, petits ménages, parc locatif social, parc ancien, potentiel de renouvellement urbain important
-  Tension du marché immobilier et pression urbaine
-  Urbanisation dispersée

Développement industriel, artisanal et commercial

-  Sites économiques principaux
-  Sens de développement économique